
Aménagement de la desserte de Digne-les-Bains par la RN 85 Choix de la solution préférentielle à porter à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

Le comité de pilotage de la RN85 s'est réuni ce jour à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence sous la présidence de Stéphane BOUILLON, préfet de la région PACA et Bernard GUERIN, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, en présence des co-financeurs (Conseil Régional, Conseil Départemental) et des parlementaires et élus locaux concernés.

À cette occasion, le comité a entériné le projet d'aménagement qui sera présenté lors de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique.

Ce projet qui concerne l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains entre les communes de Malijai (carrefour RD 4/RN 85) et de Digne-les-Bains (entrée Ouest, giratoire du Rocher coupé) a pris en compte les remarques et avis exprimés au cours de la concertation publique (du 19 janvier au 15 février 2015) et les études complémentaires qui ont suivi.

Il est caractérisé par :

- la suppression des accès directs sur la RN 85 par la création de voies parallèles sécurisées ;
- le regroupement des accès sur les 5 carrefours sécurisés de Beauvezet, Mirabeau, la Maison de Pays, le Chaffaut et Aiglun (en plus du carrefour de Mallemoisson déjà programmé).
- la réalisation de 4 créneaux de dépassement (2voies dans un sens, 1 voie dans l'autre) successifs sur l'itinéraire
- la sécurisation des zones de transitions (entre les créneaux de dépassement) de façon similaire aux travaux actuellement en cours sur le secteur de Tarelle.
- la requalification de la traversée de Mallemoisson

Ce projet a été élaborée en cohérence et complémentarité avec les travaux engagés à court terme entre Malijai et Digne-les-Bains dans le cadre du *Programme Régional d'aménagement de sécurité* (PRAS) par la DIRMED .

L'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) est envisagée au deuxième semestre 2017, à l'issue de la concertation inter-services et la consultation de l'Autorité Environnementale (CGEDD*) (durée de 6 mois).

Parallèlement à ce travail sur la section Digne et Malijai, les études d'opportunité se poursuivent sous le pilotage de la DREAL sur la **section A 51/ Malijai, afin de comparer un meilleur raccordement à l'A51, soit par la RN85, soit par les RD4 et 4a.**

* Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable